

ANNEXE 5 : Agrément pour la réduction du capital d'une banque ou d'un établissement financier

(Documents et informations requis pour l'obtention de l'agrément de principe)

1. Information sur l'actionnariat

- Les implications de l'opération de réduction du capital sur la structure du capital.
- Une liste exhaustive des actionnaires personnes physiques et personnes morales directes et indirectes, notamment l'actionnaire de référence et les principaux actionnaires qui comptent détenir 10% ou plus du capital de l'établissement au sens de l'article 102 de la loi n° 2016-48.

2. Présentation de l'opération : stratégie et modèle d'affaires ou business Model

Rapport sur :

- les motifs, les enjeux, les avantages, les inconvénients, les objectifs stratégiques liés à l'opération de réduction du capital.
- les implications éventuelles sur le modèle d'affaire de l'établissement, la politique de développement et la situation financière.
- les implications éventuelles sur le plan d'affaires et le respect des normes prudentielles.

3- Impacts attendus sur la gouvernance et l'organisation

- Un rapport sur les implications de l'opération de réduction du capital sur la gouvernance, l'organisation de l'établissement et les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques spécifiant :

- Le mode de gouvernance cible (direction générale et conseil d'administration ou directoire et conseil de surveillance).

- La composition envisagée du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance et des différents comités émanant de ces organes (comité d'audit, comité des risques, comité de nomination et de rémunération).

- Le pacte d'actionnaires, le cas échéant.

- Un dossier relatif aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance y compris les administrateurs indépendants et la direction générale (directeur général et directeurs généraux adjoints) ou le directoire : curriculum vitae actualisé et signé indiquant de façon exhaustive le cursus académique et professionnel, une attestation d'honorabilité et une lettre de motivation émanant du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

- Le formulaire n° 5 intitulé « déclaration sur l'honneur des dirigeants et administrateurs » dûment signé par les dirigeants et les administrateurs.

- L'organigramme cible suite à l'opération de réduction du capital.

- L'organisation cible, la description des processus métiers, les moyens humains et techniques à mobiliser avec les curriculums vitae des premiers responsables des fonctions :

* de contrôle interne, de conformité et de risque de blanchiment d'argent,

* de gestion des risques, et

* d'audit interne.

- La politique de transparence et de gestion de conflits d'intérêt et de relation avec les parties liées.

- La nature et l'étendue des transactions avec le groupe d'appartenance.

4-Impacts attendus sur les moyens humains et techniques et le Système de traitement de l'information

- Un rapport sur les implications de l'opération de réduction du capital sur les moyens humains et techniques.

- La politique de gestion des ressources humaines : recrutement et effectif cible, licenciement, politique de rémunération, qualifications et expertise requises.

5- Plan d'affaires sur 5 ans

- Les hypothèses clés retenues pour la conception du plan d'affaires et leurs impacts potentiels sur les projections financières.

- Les états financiers prévisionnels sur une période de 5 ans qui prennent en considération : le volume d'activité prévu dans l'étude de marché, les risques prévisionnels et les éléments de fonds propres et de passif.

- Le descriptif détaillé des charges et des moyens de fonctionnement.

- L'évolution des indicateurs d'activité et de rentabilité sur une période de 5 ans.

- L'évolution des indicateurs de risque sur une période de 5 ans notamment, le taux de défaut, le coût du risque et le taux de couverture.

- L'évolution et le respect des ratios prudentiels notamment, le ratio de solvabilité et le ratio de liquidité.

6. Dossier relatif aux aspects juridiques, procéduraux et comptables liés à l'opération de réduction du capital de l'établissement

- Une note décrivant les modalités de l'opération (à travers la réduction de la valeur nominale ou du nombre d'actions).

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant l'opération de réduction du capital.

- Les procédures légales et réglementaires à suivre pour accomplir l'opération de réduction du capital.

7- Pilotage stratégique et opérationnel :

- Une note retraçant le pilotage stratégique et opérationnel de l'opération de la réduction du capital, son planning et sa feuille de route.

8- Politique de communication :

- La stratégie de communication avec toutes les parties prenantes pour l'accompagnement de l'opération de réduction de capital.